

Consultations prébudgétaires 2026-2027

**Pour protéger et mieux soutenir
le commerce de détail québécois**

MÉMOIRE

Présenté par

Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

et déposé au ministère des Finances du Québec

Février 2026

Présentation du CQCD

Créé en 1978, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser le secteur du commerce de détail au Québec, ainsi que de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres.

Le CQCD est le plus important regroupement de détaillants au Québec et un acteur clé de l'écosystème du commerce de détail. Ses membres opèrent dans divers secteurs (pharmacies, quincailleries, mode, loisirs, vêtements, meubles, etc.), avec une représentation de toutes tailles d'entreprises et de types de commerces (grands magasins, grandes surfaces, chaînes, franchises, détaillants indépendants, regroupements d'achats, etc.).

Sommaire exécutif

Le commerce de détail québécois constitue un pilier fondamental de notre vitalité économique et sociale, agissant comme l'un des principaux employeurs privés de la province. Toutefois, ce secteur se trouve aujourd'hui à un point de rupture, car pris entre l'accélération des exigences réglementaires nationales et une concurrence internationale numérique qui s'affranchit de nos standards. Dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) soumet une vision stratégique visant à transformer ces défis en leviers de productivité et d'équité.

Le premier axe de notre intervention porte sur l'urgence d'instaurer une agilité réglementaire. L'accumulation d'obligations législatives conçues en silos ministériels génère un fardeau administratif qui détourne les capitaux de l'innovation. Le CQCD propose donc la création d'un mécanisme de cohérence interministérielle et d'une instance de concertation permanente en amont des projets de loi. Ces mesures permettront de réduire les coûts de conformité pour les entreprises et d'assurer une utilisation optimale des fonds publics, garantissant que chaque nouvelle règle soit techniquement applicable et économiquement viable.

Le second axe vise le rétablissement de l'équité de marché. L'expansion fulgurante de plateformes étrangères de mode ultra-rapide crée une asymétrie concurrentielle insoutenable. Ces joueurs bénéficient d'une véritable « pénalité de conformité » imposée aux détaillants d'ici. Pour protéger l'assiette fiscale du Québec et la sécurité de ses citoyens, le CQCD recommande le financement d'une escouade de conformité dédiée à la surveillance du commerce transfrontalier, ainsi qu'une campagne nationale de sensibilisation.

En somme, les recommandations du CQCD ne constituent pas des demandes de soutien financier direct, mais un appel à la modernisation de l'action publique. En investissant dans la cohérence et l'équité, le gouvernement du Québec soutiendra la transition du commerce de détail vers un modèle plus productif, résilient et ancré dans les valeurs québécoises, assurant ainsi la pérennité d'un secteur névralgique pour la richesse collective.

Recommandations

R1 | Mettre en place et financer un mécanisme de cohérence réglementaire pour le secteur du commerce

Que le budget prévoie un mandat clair et des ressources dédiées pour renforcer la coordination entre ministères et organismes lorsque des mesures touchent le commerce de détail, afin de réduire les contradictions et superpositions, d'augmenter la prévisibilité et de libérer du temps et des ressources pour l'activité économique.

R2 | Financer une concertation structurée et permanente avec le commerce de détail en amont des législations à fort impact

Que le budget soutienne une instance de concertation régulière, structurée et transparente, qui implique le commerce de détail dès la conception des mesures importantes, afin de produire des règles plus applicables, réduire les coûts d'implantation imprévus, améliorer l'adhésion et accélérer l'atteinte des objectifs collectifs.

R3 | Allouer une enveloppe budgétaire dédiée à l'application des règles québécoises envers les plateformes étrangères de mode ultra-rapide et éphémère

Que le budget renforce les capacités des organismes concernés (ex. Office de la protection du consommateur, Office québécois de la langue française) pour assurer une application réelle et équitable des règles pour toutes les plateformes étrangères de mode ultra-rapide et éphémère qui ciblent le marché québécois, afin de rétablir l'équité concurrentielle, protéger les consommateurs et éviter que la conformité devienne une pénalité assumée uniquement par les entreprises d'ici.

R4 | Financer une campagne nationale de sensibilisation citoyenne ciblée sur la mode ultra-rapide

Que le budget prévoie une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers des produits vendus sur les plateformes de mode ultra-rapide, afin de réduire les achats à risque, renforcer l'efficacité des règles, soutenir l'acceptabilité sociale et valoriser les pratiques responsables.

La modernisation de l'agilité réglementaire comme levier de productivité

Le secteur du commerce de détail au Québec se trouve à la croisée des chemins. Alors que les entreprises doivent s'adapter à des transformations technologiques majeures et à une pénurie de main-d'œuvre persistante, elles font face à un enchevêtrement de nouvelles obligations législatives. Qu'il s'agisse de la protection de la langue française, des nouvelles responsabilités élargies des producteurs en matière d'environnement ou du renforcement des garanties de consommation, le CQCD reconnaît le bien-fondé de ces objectifs collectifs. Toutefois, la méthode d'application actuelle, caractérisée par une approche ministérielle en silos, génère un fardeau administratif qui fragilise directement la rentabilité et la croissance du secteur.

Le coût de la conformité réglementaire n'est pas seulement une dépense comptable ; il représente un coût d'opportunité massif pour l'économie québécoise. Actuellement, les détaillants doivent naviguer entre des calendriers de mise en œuvre divergents et des définitions parfois contradictoires émanant de différents ministères. Cette complexité détourne des ressources humaines et financières précieuses vers des tâches de gestion bureaucratique, alors que ces mêmes ressources devraient être mobilisées pour stimuler la productivité par l'innovation, la formation continue et l'optimisation des chaînes d'approvisionnement.

Pour le ministère des Finances, il est impératif de percevoir l'agilité réglementaire comme un levier de performance économique : une réglementation plus fluide et prévisible permet de libérer les capitaux privés nécessaires au maintien de la compétitivité du Québec face aux géants mondiaux du commerce électronique.

Par ailleurs, l'efficacité de l'action publique est elle-même compromise par l'absence de concertation technique rigoureuse en amont des projets de loi. Trop souvent, l'applicabilité réelle des mesures sur le terrain n'est évaluée qu'en phase de mise en œuvre, ce qui force l'État à intervenir par des moratoires, des exemptions de dernière minute ou des refontes législatives coûteuses. Ce manque de prévisibilité nuit gravement au climat des affaires. En intégrant l'expertise opérationnelle des commerçants dès la phase de conception, le gouvernement s'assure d'atteindre ses objectifs sociétaux avec un rendement optimal des fonds publics, tout en évitant de créer des distorsions de marché involontaires.

Solutions proposées

R1 | Mettre en place et financer un mécanisme de cohérence réglementaire pour le secteur du commerce

Le CQCD demande au gouvernement du Québec de consacrer, dès le prochain budget, les ressources nécessaires à la création et au fonctionnement d'un mécanisme permanent de cohérence réglementaire dédié spécifiquement au secteur du commerce de détail. Ce mécanisme prendrait la forme d'une cellule de coordination interministérielle logée au sein du Secrétariat à l'allègement réglementaire, avec pour mandat de passer au crible chaque nouveau projet de règlement, afin d'en éliminer les redondances et d'en harmoniser les modalités d'application avec les cadres législatifs existants. Cette mesure vise à

instaurer une véritable « agilité réglementaire » qui transforme la conformité d'un frein à la croissance en un cadre prévisible et structurant pour l'investissement.

R2 | Financer une concertation structurée et permanente avec le commerce de détail en amont des législations à fort impact

De manière complémentaire, le CQCD recommande l'institution et le financement d'une instance de dialogue technique permanente réunissant les experts du ministère des Finances, de l'Économie et les représentants du secteur privé, avant tout dépôt législatif à fort impact économique. Cette instance de concertation en amont permettrait de valider la faisabilité technique des mesures proposées et d'estimer avec précision les coûts d'implantation pour les entreprises. Pour l'État, il s'agit d'une approche de gestion prudente des finances publiques : en agissant de manière préventive, le gouvernement réduit ses propres dépenses liées à l'interprétation, au soutien et aux corrections législatives ultérieures, tout en garantissant une transition fluide vers les nouveaux standards de société souhaités par les Québécois.

Asymétrie règlementaire et commerce déloyal

Le second axe d'intervention du CQCD porte sur la défense de l'intégrité du marché québécois, aujourd'hui menacée par une érosion préoccupante de l'équité concurrentielle. Alors que les détaillants établis au Québec assument l'intégralité des coûts liés au respect des standards environnementaux, linguistiques et de sécurité, nous observons une prolifération de plateformes étrangères de mode ultra-rapide qui s'affranchissent de ces obligations. Cette asymétrie crée une véritable « pénalité de conformité » pour nos entreprises locales : les commerçants d'ici sont financièrement désavantagés, précisément parce qu'ils respectent les lois du Québec. Pour le ministère des Finances, ce phénomène ne représente pas seulement un enjeu de justice commerciale, mais une menace directe pour l'assiette fiscale. Chaque dollar dépensé sur une plateforme non conforme qui échappe aux redevances environnementales ou aux structures fiscales locales est un dollar qui ne contribue pas au financement des services publics québécois.

La pérennité de notre modèle économique repose également sur la capacité de l'État à limiter les externalités négatives générées par ce commerce transfrontalier non régulé. La mode éphémère étrangère impose des coûts latents importants à la société québécoise, notamment par une gestion accrue des déchets textiles dont le fardeau financier repose sur les municipalités. Plus grave encore, la présence documentée de substances nocives dans certains produits importés par ces plateformes pose un risque pour la santé publique et la sécurité des consommateurs. Le gouvernement a donc tout intérêt à adopter une posture proactive : protéger le marché local, c'est aussi protéger le citoyen et les infrastructures publiques des coûts induits par des produits qui ne répondent pas à nos exigences de sécurité et de durabilité.

Solutions proposées

R3 | Allouer une enveloppe budgétaire dédiée à l'application des règles québécoises envers les plateformes étrangères de mode ultra-rapide et éphémère

Afin de corriger ce déséquilibre, le CQCD demande que le prochain budget prévoie une enveloppe dédiée au renforcement des capacités d'inspection et de sanction des organismes de surveillance, notamment l'Office de la protection du consommateur et l'Office québécois de la langue française, pour cibler spécifiquement les plateformes étrangères de mode ultra-rapide et éphémère.

En augmentant la probabilité de sanctions pour les joueurs ne respectant pas les normes québécoises, l'État rétablit un terrain de jeu équitable et garantit que la consommation des Québécois soutient des entreprises qui partagent le fardeau fiscal et réglementaire de la province.

R4 | Financer une campagne nationale de sensibilisation citoyenne ciblée sur la mode ultra rapide

Parallèlement à ces mesures de contrôle, le CQCD recommande le financement d'une campagne nationale de sensibilisation ciblant spécifiquement les enjeux de la mode ultrarapide. Cet investissement dans l'éducation des consommateurs vise à outiller les citoyens sur les risques réels, tant pour la santé que pour l'environnement, associés aux achats issus de ces plateformes qui défient les normes québécoises. Pour le gouvernement, il s'agit d'une stratégie de prévention budgétaire efficace : en favorisant un changement de comportement vers un achat responsable, l'État réduit à long terme les dépenses publiques liées à la gestion des matières résiduelles et aux interventions en santé publique. Cet investissement préventif s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs de développement durable et de vitalité économique du Québec.

Conclusion

Le secteur du commerce de détail ne demande pas aujourd'hui de simples mesures de soutien conjoncturel, mais bien une réforme structurelle de son environnement d'affaires pour faire face aux défis de la prochaine décennie.

En investissant dans l'agilité réglementaire, le gouvernement du Québec ne fait pas que simplifier la vie des entrepreneurs ; il débloque un potentiel de productivité essentiel. En éliminant les frictions administratives et les redondances ministérielles, l'État permet aux commerçants de réallouer leurs ressources vers l'innovation, la numérisation et la valorisation de leur capital humain. Parallèlement, le rétablissement d'une véritable équité de marché face aux plateformes étrangères est une condition sine qua non pour maintenir une assiette fiscale robuste et garantir que les standards de société que nous avons collectivement choisis ne deviennent pas un fardeau punitif pour ceux qui les respectent.

Le commerce de détail est bien plus qu'une simple transaction : c'est un moteur d'identité, de proximité et de richesse nationale. En choisissant d'appuyer les orientations de ce mémoire, le ministère des Finances pose un geste concret pour un Québec plus prospère, plus juste et résolument tourné vers l'avenir. Le CQCD réitère son entière disponibilité pour collaborer avec le gouvernement et les ministères concernés afin de définir les modalités techniques de mise en œuvre de ces priorités.